

CONSENTEMENT AURELIE DERMO

Maquillage permanent /microblading

Date	Nom Prénom	Téléphone
Zone pigmentée		
Réf Pigment	couleur	N lot
Réf aiguille	Date	N lot
Prix TTC		Retouche :tarif
La retouche est à faire au minimum 1 mois et maximum 2 mois après le prestation ou sera facturé 10€ par mois supplémentaires		

Commentaires

Je confirme que j'ai été informé(e), en des termes clairs et compréhensibles, des bénéfices attendus par cette technique, des risques inhérents à tout acte de dermopigmentation et des alternatives éventuelles de traitement, me permettant d'arrêter mon choix.

Je reconnais que j'ai pu poser toutes les questions concernant l'acte dermopigmentation et avoir pris connaissance de la notice d'information qui m'a été remise

J'ai bien noté :

- qu'il existe une imprévisibilité de durée, de couleur et de la cicatrisation, indépendants de l'opération et de la technique employée
- l'éventualité de retouche

La dermopigmentation n'est pas une science exacte et obéit aux lois statistiques.

Malgré toute l'attention portée, un incident, lié à des réactions individuelles imprévisibles est toujours possible et peut compromettre le résultat attendu

J'ai été informé(e) :

- que le matériel utilisé est stérile et à usage unique
- que les pigments stériles utilisés répondent à la législation française actuelle.
- que la pigmentation ne sera effectuée qu'après avoir donné mon accord sur le dessin et la couleur proposés.

Je déclare :

Ne pas souffrir de maladie de suivantes : Hépatites, HIV, Hémophilie .Ne pas souffrir d'aucune autre maladie (sauf si accord écrit du médecin). Ne pas être sous antibiotiques, ni autres médicaments. Avoir informé de mon intolérance aux composants suivants :

.....

Je reconnais :

- avoir répondu en toute sincérité aux questions qui m'ont été posées sur mon état de santé.
- n'avoir dissimulé aucun élément, même si celui-ci semble anodin, ancien ou gênant abordé
- qu'à ma connaissance je ne présente pas de contre-indication à la pigmentation.

Je déclare avoir pris connaissances des conditions suivantes :

La crème anesthésiante utilisée m'a été fournie sur ordonnance par mon médecin traitant.
Les pigments sont implantés sur la peau à l'aide d'aiguille à usage unique
Après l'acte, dans les heures qui suivent, il peut apparaître une réaction inflammatoire (gonflement, rougeur) qui se dissipera sous 48h maximum.
Avec la méthode manuelle, le maquillage aura une durée de vie pouvant varier de 3 mois à 1 an, avec la méthode électrique de 1 an à 3 ans (en fonction de la peau de chacun et de la teinte utilisée)

Dans certains cas (assez rarement), après 2 retouches la couleur ne tient pas, c'est que la personne rejette le pigment. Dans ce cas il n'y a pas de solution.

Précautions à prendre dans les 7 jours qui suivent un maquillage permanent micoblading:

Eviter toutes les sources de chaleur (UV, Sauna, Hammam, Soleil)
Eviter le contact de l'eau avec la zone pigmentée.
Ne pas gratter, ni frotter les petites croûtes résultant de la pigmentation, attendre qu'elles tombent.
Ne mettre aucun corps gras (crème de jour, démaquillant) sur la zone pigmentée
Appliquer une crème cicatrisante (type homéoplasmine) le soir et enlever l'exédent avec de la biseptine le matin
Je m'engage à me soumettre aux soins prescrits et à respecter toutes les recommandations avant et après la pigmentation.

Je donne mon accord pour prendre des photos avant après le maquillage semi permanent

oui non

Je donne mon accord pour l'utilisation de ces photos (qui resteront anonymes) afin de faire un book ou de la publicité sur des sites tel que facebook ,instagram oui non

Quand le projet aura reçu mon entière approbation, la pigmentation pourra être exécutée.

BON POUR ACCORD Le/.../.....
Signature du client (lu et approuvé)